

Clarification médicale concernant l'aptitude à supporter la détention

1. Remarques préliminaires

- a. Le présent formulaire constitue un moyen d'aide; il est utilisé pour la clarification de l'aptitude à supporter la détention.
- b. La clarification médicale concernant l'aptitude est une évaluation de l'état actuel de la santé.
- c. Une personne appréhendée par la police est inapte à supporter la détention que lorsque, pour des raisons médicales (d'ordre somatique ou psychiatrique), elle doit être conduite à l'hôpital respectivement lorsque, pour des raisons médicales (d'ordre somatique ou psychiatrique) elle doit être en observation permanente ou a besoin d'un traitement urgent, que la police n'est pas en mesure de garantir. Toutes les autres personnes sont aptes à supporter la détention.
- d. Le médecin décompte la clarification concernant l'aptitude à supporter la détention selon TARMED par facturation à la police cantonale bernoise, service des finances, case postale, 3001 Berne. Le service des finances examine dans le cas individuel la mise en compte à la personne concernée, au ministère public ou à l'autorité qui l'a requise.



2. Relevé

Autocollant du patient <i>si disponible</i>	Mandant:	
	RE-Cas Police (Nom et lieu)	
	Ministère public <i>le cas échéant</i> (Nom et lieu)	
	Identité:	
	Nom, prénom	
	Date de naissance	

Indications relatives à la personne examinée/indications de tiers (résumé par mots-clés)

Résultat test à l'éthylomètre: _____ mg/l; **Date/heure:** _____

Résultat test rapide de drogues: _____ **Date/heure:** _____

Médicaments utilisés: _____

Maladies connues: _____

Pour les femmes, est-elle enceinte?: _____ **Oui** **Non**

Constatation (à relever selon l'état du patient)

tension artérielle
pouls
respiration
auscultation des poumons, du cœur
examen de l'abdomen
statut neurologique (yeux, réflexes, nerfs crâniens)
orientation, conscience
autre: _____

Aucun rapport médical possible en raison de l'état psychique/physique.

Motif (cocher obligatoirement la case qui convient)

état d'agitation aigu
refus de tout examen
autre: _____

Evaluation provisoire (cocher obligatoirement ce qui convient)

en santé (actuellement aucun problème important de santé reconnaissable)
suspicion d'intoxication
problèmes cardio-vasculaires
problèmes respiratoires
,problèmes psychiques '
autre: _____

Suite des démarches (cocher obligatoirement ce qui convient)

peut être placé/e en détention sans mesure médicale particulière.
peut être placé/e en détention si
 les médicaments nécessaires les 12 prochaines heures peuvent être remis.
 il ne faut pas effectuer de contrôles des signes vitaux et d'autres observations durant la nuit.
doit être conduit/e à l'hôpital.
La décision d'une admission à la station de surveillance (BeWa) revient au médecin-chef des urgences médicales de l'hôpital universitaire de l'île à Berne.
doit être conduit/e à la clinique psychiatrique (décision PAFA).

Autres mesures médicalement nécessaires (cocher obligatoirement ce qui convient)

Non
Oui (quoi?) _____

Lieu, date

Timbre/signature du médecin

3. Remise du formulaire au policier / à la policière sur place

Lieu, date

Timbre/signature du policier/de la policière

Copie
- médecin
- police
- prison

Références bibliographies: 1) J. Röhmer und J. Streuer, „Beurteilung der Hafterstehungsfähigkeit: Analyse von 1037 Einsätzen“ Schweiz Med Forum 2012; 12(36):685-690; 2) Ch. Burz, „Psychische Störungen und Hafterstehungsfähigkeit“ Schweiz Med Forum 2007; 07(7):146-149; 3) Dokument in Anlehnung an das Zürcher Formular von M. Keller, Ch. Zeller und B. Rutishauser, Dez 2011.